

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	13

3- 3107/2025

Date de la convocation
24 juillet 2025
Date d'affichage
24 juillet 2025

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 31 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, , Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), Mme Sandrine DUMARTIN (ayant donné procuration à Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE), Grégory PALENGAT.

Secrétaire de séance : M. Yannick CLAVERIE.

Objet : révision des tarifs des services périscolaires (cantine et garderie).

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'appel d'offres pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide, il convient de réviser les tarifs de cantine.

Il rappelle à l'assemblée que les tarifs appliqués à ce jour ont été pris par délibération en date du 25 septembre 2024 :

Les tarifs du repas de cantine sont de :

- ✓ 4,00 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,50 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

Les tarifs de la garderie sont de :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant pour un Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune.
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant)

Au vu de l'augmentation du coût des repas, le Maire propose une harmonisation des tarifs cantine à compter du 1^{er} septembre 2025 et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs du repas de cantine à :

- ✓ 4,30 € le repas pour un Gabastonnais,
- ✓ 4,60 € le repas pour un enfant résidant hors de la commune.

FIXE les tarifs de la garderie à :

- ✓ 18,00 € mensuel par enfant Gabastonnais,
- ✓ 23,00 € mensuel par enfant résidant hors de la commune,
- ✓ 2,30 € pour les garderies occasionnelles.

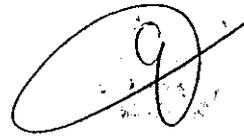
- ✓ Maintien de la facturation de deux enfants payants par famille pour la garderie (gratuit pour le troisième enfant).

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront au 01.09.2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GUY CAZALET', written over a faint, circular stamp or watermark.